

N° 0178 du 30 Juin au 06 Juillet 2015- Prix : 250 F CFA

POLITIQUE GÉNÉRALE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT :

## Les députés accordent leur confiance au PM Sélom Komi Klassou



Komi Sélom KLASSOU, Chef du Gouvernement, devant les députés hier

## Album-photos du nouveau Gouvernement togolais



Georges Aidam Dédévié Ably-Bidanos Pius Agbéfomé Tchabinangui Kolani Gnitchare Pfo. Maoussapha Muajiyawa Sani Yaya Komi Palamvé Tchakpélé

POLITIQUE/DROITS DE L'HOMME :

### Le HCDH-Togo ferme ses portes aujourd'hui

Le HCDH espère, les ODDH s'inquiètent, le gouvernement rassure **P.6**



Ige Olatokunbo (HCDH) Spéro Mahulé

ECONOMIE/AGRICULTURE :

### Projet de plantation de palmiers à huile, 52.500 de jeunes plants mis en terre à AGOU



Le ministre Agadazi remettant de jeunes plants

ENERGIE/ELECTRICITE :

### Fières Chandelles à la CEET qui a su maîtriser le délestage



Dr Gnadé Djétéli, DG de la CEET

EmploiTogo.com

Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations. **Journalemploi.com Tel: 22 20 05 53**

Meteo

Mardi 30 Juin 2015  
Matin:  
Averses de pluie  
24°C  
Après-midi:  
Ciel très nuageux  
29°C

LES NUMEROS VERT DE NOTRE

POUR SIGNALER TOUT FAIT SUSPECT VEUILLEZ COMPOSER LE N° VERT **8280** Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT INFORMATION OU CONSEIL VEUILLEZ COMPOSER LE N° VERT **8201** Renseignements



FEDERER POUR BATAIL



## NUPTIA / EVENEMENT-CIEL

- Prestation de service Événementiel
- Vente d'articles de mariage
- Décoration et vente d'articles de décoration
- Location et décoration de voiture

BP : 1335, Bd de la Kara (Lomé - TOGO) - Tél : 22 21 37 10 / 22 39 56 92  
À côté de la Pharmacie Campus

## EDITO

Les sons  
du silence !

EN CETTE époque, la politique était devenue un spectacle. Les élus étaient soumis à la dictature des médias. Ils devaient chaque jour leur fournir de la matière pour meubler leurs publications. Ils ne respiraient même plus ils devaient tweeter le tweet étant à l'expression politique ce que le charbon est à l'or. La forme l'emportait sur le fond. Dans ce flot de paroles il devenait de plus en plus difficile de retrouver les lignes directrices de l'action.

Un gouvernant pourtant tenta d'échapper à cette contrainte gesticulatoire. Après une élection présidentielle remportée haut la main, il s'accorda une période de réflexion. Cette retraite intime était destinée à remettre la nation sur de nouveaux rails, à retrouver l'inspiration pour l'action.

Les communicateurs privés de leurs pitances furent pris du vertige du vide. Ils en vinrent à tenter de mettre en doute la santé physique et mentale du gouvernant.

Mais l'homme réfléchi ne s'en laissa pas compter, il laissa les diseurs de mauvaises aventures répandre leur fiel et se prendre dans les filets de leurs supputations.

Puis il reprit le cours de son action.

La morale de cette histoire vaut rappel d'une vérité première : le silence est d'or (...)

Koffi SOUZA

LES OBLIGATIONS DECLARATIVES EN MATIERE  
DE GESTION DES IMPOTS ET TAXES

Le mot " obligation " dans son sens générique désigne un devoir résultant en général de la loi. En matière fiscale, les obligations des contribuables consistent à respecter l'accomplissement de certains actes et formalités dans des conditions et échéances fixées par la loi. Le principe fondamental qui gouverne la fiscalité des entreprises est la liberté de gestion, le contribuable gère ses activités au mieux de ses intérêts sans subir l'immixtion de l'administration.

Cette liberté connaît néanmoins des restrictions légales, le contribuable devant respecter un certain nombre de règles qui permettent à l'administration de suivre sa gestion fiscale et de posséder des fonds pour le Trésor public. On distingue deux types d'obligations fiscales : les obligations déclaratives et les obligations de paiement.

Le système fiscal togolais est dit " déclaratif auto liquidé " c'est-à-dire que le contribuable réalise toutes les opérations relatives à la gestion de son entreprise et les déclare à l'administration fiscale sous sa seule responsabilité. Le corollaire ou le pendant naturel de ce système est le contrôle fiscal.

C'est à travers le contrôle sous ses diverses formes que l'administration fiscale s'assure de l'exactitude des déclarations souscrites et procède le cas échéant, au rappel des droits et taxes éludés. Dans cet article, nous présenterons les principales obligations déclaratives ainsi que les sanctions prévues par le CGI en cas de non-respect de ces obligations.

I- LES OBLIGATIONS  
DECLARATIVES ET LEUR  
CONTENU

On désigne par " obligations déclaratives " l'ensemble des formalités administratives imposées au contribuable par la loi en termes d'informations à fournir à l'administration des impôts dans la cadre de l'exercice de son activité.

Ces obligations sont contenues dans le Code Général des Impôts qui précise les contribuables concernés, les impôts et taxes ainsi que les délais de déclarations, leur contenu et en cas de non-respect desdites obligations, les sanctions retenues. Les déclarations sont souscrites auprès des services de gestion dont relève le dossier du contribuable (DGE, DME, DRI et Divisions des impôts).

Les principales obligations  
déclaratives

La liste des obligations déclarati-

ve n'est pas exhaustive. Les obligations varient d'un régime d'imposition à un autre, d'un secteur d'activités à un autre ou encore d'un impôt à un autre et s'étendent sur toute l'année fiscale.

Entre autres on peut citer :

- **Article 202** : Dépôt des Déclarations Annuelles des Salaires (DAS ou " Etats Verts ") au plus tard le 31 janvier de l'année n pour les rémunérations versées par l'entreprise au titre de l'année n-1.

- **Article 48** : Les contribuables relevant du régime du réel d'imposition doivent produire trois mois après la clôture de l'exercice, une déclaration en trois (03) exemplaires du montant leur bénéfice imposable. En cas de déficit, la déclaration du montant des déficits est produite dans les mêmes délais.

- **Article 49** : Le dépôt de la déclaration des résultats est accompagné de documents, relevés et pièces suivantes : compte de résultats, liste détaillée des frais généraux, bilan, relevé des amortissements et des provisions, tableau des reports déficitaires.

- **Article 50** : Obligation de fournir au moment du dépôt des déclarations le nom et adresse du ou des comptables ou experts chargés de tenir la comptabilité du contribuable et préciser si ces techniciens font ou non partie du personnel salarié de l'entreprise. Ou encore, le cas échéant, joindre les observations essentielles et les conclusions des experts-comptables ou comptables agréés qui ont établi, contrôlé ou apprécié les états financiers.

- **Article 51** : Obligation pour les entreprises dont le siège est situé hors du Togo d'avoir un représentant au Togo et de procéder au dépôt des déclarations dans les mêmes formes et délais.

- **Article 52** : Cession d'entreprise ou cessation d'activité : Obligation pour le contribuable d'aviser l'administration dans un délai de 10 jours de la cession ou de la cessation avec les noms, prénoms et adresse du cessionnaire.

- **Article 157** : Obligations des personnes morales à la création : déclaration d'existence dans le mois de leur constitution avec les informations suivantes :

1 - la raison sociale, la forme juridique, l'objet principal, la durée, le siège de la société, ainsi que le lieu de son principal établissement et le numéro de la boîte postale ;

2 - la date de l'acte constitutif ainsi que celui de l'enregistrement de cet acte dont un exemplaire sur papier non timbré, dûment certifié, est joint à la déclaration ;

3 - les noms, prénoms et domicile des dirigeants ou gérants et pour les sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions, les nom et prénoms et domicile précis comportant l'indication d'une boîte postale de chacun des associés ;

4 - la nature et valeur des biens mobiliers et immobiliers constituant les apports ;

5 - le nombre, la forme et le montant :

- des titres négociables émis en distinguant, les actions des obligations et en précisant pour les premières, la somme dont chaque titre est libéré et pour les secondes, la durée de l'amortissement et le taux de l'intérêt ;

- des parts sociales ou parts de capital non représentées par des titres négociables ;

- des autres droits de toute nature attribués aux associés dans le partage des bénéfices ou de l'actif social que ces droits soient ou non constatés par des titres ;

6- la liste des détenteurs des titres, des parts sociales ou parts de capital et des autres droits.

- **Article 158** : En cas de modification de statuts, de forme juridique ou d'augmentation de capital, obligation de faire la déclaration dans le délai d'un mois et déposer aux impôts un exemplaire de l'acte modificatif.

- **Article 160** : Déclaration de bénéfices ou de déficits : Dépôts des états financiers pour les personnes physiques (exploitants individuels) au plus tard le 31 mars de l'année n pour le compte des résultats des activités de l'année n-1. Le contribuable doit fournir à l'administration fiscale dans le délai ci-dessus indiqué tous les documents et pièces obligatoires prévus à l'article 49.

Toutefois, la déclaration du bénéfice ou du déficit est faite dans les quatre mois de la clôture de l'exercice ou si aucun exercice n'est clos au cours d'une année, avant le 31 mars de l'année suivante. En ce qui

concerne les sociétés et compagnies d'assurances le délai est fixé au 31 mai de chaque année.

- Pour les sociétés étrangères imposées forfaitairement au Togo, la déclaration de leur chiffre d'affaires doit être produite au plus le 1er février de chaque année.

- **Art. 207-1** - Les chefs d'entreprises industrielles, commerciales, artisanales et agricoles, les contribuables dont les revenus sont rangés dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux ainsi que toute personne morale ou organisme quel que soit leur objet ou leur activité y compris les Administrations de l'Etat, les collectivités secondaires et tous organismes placés sous le contrôle de l'autorité administrative qui, à l'occasion de l'exercice de leur profession ou activité, versent à des tiers ne faisant pas partie de leur personnel salarié, des commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, honoraires occasionnels ou non, gratifications et autres rémunérations, doivent déclarer ces sommes dans les conditions prévues aux articles 202 et 203 (déclarations annuelles de salaires).

En matière de la Taxe sur la  
Valeur Ajoutée (TVA)1- Déclaration d'existence et  
modification d'activité

**Art. 332** - Tout assujetti même occasionnel à la taxe sur la valeur ajoutée doit souscrire une déclaration d'existence fournie par l'Administration, dans les quinze jours qui suivent celui du commencement de ses opérations ou l'ouverture de son établissement.

Cette déclaration est adressée au Service des Impôts et doit indiquer entre autres :

- le nom ou la raison sociale ;  
- le numéro d'identification fiscale de l'entreprise ;  
- le numéro du registre du commerce ;

- l'adresse géographique du siège de l'entreprise et, le cas échéant, celles de ses divers magasins, entrepôts et succursales ;

- le numéro de la boîte postale ;  
- le numéro de téléphone ;  
- les nom et adresse du dirigeant ;  
- les nom et adresse des comptables ou experts comptables non-salariés de l'entreprise et dont elle utilise les services ;

- le chiffre d'affaires prévisionnel.

Toute modification portant sur une ou plusieurs des indications ci-dessus devra être déclarée au service des impôts dans les quinze jours qui

Suite à la page 7



Récépissé

N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :

893, rue 19 Saint Joseph

01 BP : 450 Lomé

Tél : +228 91 53 80 81

Courriel : lemedium2013@yahoo.fr

Maison de la Presse, Casier N° 78

**Directeur de la Publication :**

CRÉDO ADJÉ K. TETTEH

**Directeur de la Rédaction :**

Ali SAMBA

**Rédaction :**

Jacques Komi SOLETE

Crédo TETTEH

Ekoué SATCHIVI

Dodo ABALO

Dezzy HUTCHNER

B. Oguki ATAKPA

Ali SAMBA

Koudjoukabaló

René Beaugars

**Infographie :** JPB

**Impression :** ST Louis,

Doulassamé-LOME Tél : 22 22 10 45

**Tirage :** 2.500 exemplaires

**Distribution :** Dodo Abalo (90 97 52 56)

Réclamez tous les mardis  
votre hebdomadaire

"Le Médium"

dans les kiosques et chez  
vos marchands de journaux.

Prochaine parution

le mardi 06 Juillet 2015

## SITES WEB A CONSULTER

**Togoentreprise.com**

Annuaire des entreprises-inscrivez-vous pour trouver des opportunités et des partenaires.

**Emploito.com**

Trouver des emplois-Soumettre votre cv- publié vos emplois

**Togotourisme.com**

Annuaire des hôtels et auberges au Togo-Location de villa meublée et voitures

**Sogesti.net**

Expertise en système d'information-sécurité-formations-crédation de site web-archivage-ged-  
Solutions Windows et Linux - Partenaire Oracle - Centre de formation certifié Exin-

**Rapidehosting.com**

Solutions d'hébergement pour les applications [alfresco](#) [sharepoint](#) [zimbra](#) [cloud](#) -  
hébergement web et nom de domaine.

**Marchespublicstogo.com**

Trouver des appels d'offres et des manifestations d'intérêts.



TOGO EXPRESS

Imprimerie-Sérigraphie-Tampons-Reliure  
(Tous travaux d'impression)

Adresse 141, Angle Rue LANDJO (Tokoin Tamé)

A coté du commissariat du 5ème arrondissement

BP : 5022 Lomé Togo

Tél : +228 22 61 46 08 / 23 38 54 11

Fax : +228 22 26 06 02

Cel : +228 90 15 98 06/98 10 33 08

Email : [togoexpress07@yahoo.fr](mailto:togoexpress07@yahoo.fr)

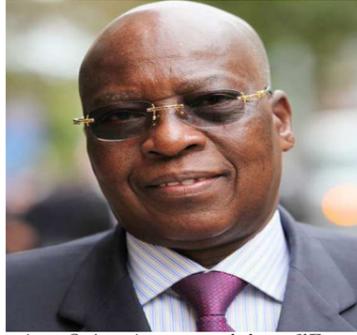
# Album-photos du nouveau Gouvernement togolais



Faure Gnassingbé, PR



Komi Sélom Klassou, PM



ADJI OTÉTH AYASSOR, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, des Finances et de planification du développement



MME VICTOIRE TOMEGA-H DOGBÉ, ministre du Développement à la base, de la jeunesse, de l'artisanat et de l'emploi des jeunes



OCTAVE NICOUÉ BROOHM, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche



GILBERT BAWARA, ministre de la Fonction publique, du travail et de la réforme administrative



MME CINA LAWSON, ministre des Postes et de l'Economie numérique



NINSAO GNONFAM, ministre des Infrastructures et des transports



COL YARK DAMEHAME, ministre de la Sécurité et de la protection civile



ROBERT DUSSEY, ministre des Affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine



COL OURO-KOURA AGADAZI, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique



PAYADOWA BOUKPESSI, ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales



MME BERNADETTE ESSOZIMNA LEGZIM-BALOUKI, ministre du Commerce, de l'Industrie, de la promotion du secteur privé et du tourisme



ANDRÉ JOHNSON, ministre de l'Environnement et des ressources forestières



ME FIATUWO KWADZO SESSÉNU, ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et du cadre de vie



KOMI PALAMWÉ TCHAKPÉLÉ, ministre des Enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle



GEORGES AIDAM, ministre délégué auprès du ministre des Enseignements primaire et secondaire, chargé de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle



MARC DEDÉRIVÉ ABLY-BIDAMON, ministre des Mines et de l'énergie



GUY MADJÉ LORENZO, ministre de la Communication, de la culture, de la jeunesse, des sports et de la formation civique



PROF. MOUSTAPHA MUDJIYAWA, ministre de la Santé et de la protection sociale



KOSSI ASSIMADOU, ministre auprès du ministre d'Etat, de l'Economie, des Finances, chargé de la planification du développement



SANI YAYA, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, de l'Economie, des Finances, chargé du Budget



BATIENNÉ KPABRÉ-SILLY, ministre auprès de la Présidence de la République



PIUS AGBÉTOMÉ, ministre de la Justice et des relations avec les Institutions de la République



TCHABINANGUI KOLANI GNINTCHARE, ministre de l'Action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation



ELLIOTT OHIM, ministre auprès du Premier ministre

## Zozo

### LA GESTION DES ESPACES AÉRIENS DU TOGO ET DU BÉNIN DÉSORMAIS CONFIEE À L'ASECNA

Les espaces aériens togolais et béninois, contrôlés depuis 70 ans par le Ghana, sont désormais sous le contrôle de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), rapporte jeudi la télévision nationale togolaise (TVT).

Selon porte-parole de la cellule de veille de l'ASECNA, Amaou-Talle Emmanuel, le Togo et le Bénin ont dorénavant la souveraineté entière de leurs espaces aériens, ce qui permet à l'ASECNA de maîtriser les 100% des espaces aériens que leur ont confiés les pays membres. Par conséquent, le Togo et le Bénin ne sont plus des pays sous l'emprise de l'Autorité de l'aviation civile du Ghana (GCAA) qui, depuis 1945, était le gestionnaire des espaces aériens des deux pays.

L'ASECNA, créée en 1959 et qui comprend 17 pays africains et la France, va contrôler les espaces aériens du Togo et du Bénin à partir de quatre radars installés à Niamey (Niger), à Dakar (Sénégal), à Cotonou (Bénin) et à Lomé (Togo). Les deux pays ont acquis leur souveraineté aérienne par l'opération de basculement, intervenue jeudi à partir de 00h00 à l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma de Lomé, en présence du ministre togolais en charge des Transports, Ninsao Gnonfam, et du directeur général de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC), le colonel Dokissime Gnama Latta. @Xinhua

### SÉCURITÉ MARITIME : LES PRÉOCCUPATIONS DU JAPON



Le Togo assume depuis une dizaine d'années un rôle majeur en terme de sécurité maritime en Afrique de l'Ouest et c'est la raison pour laquelle ce pays a été choisi par l'Union africaine pour organiser en novembre prochain à Lomé une conférence internationale sur ce thème. Dans sa dernière livraison, la revue japonaise 'Japan and the World' consacre un dossier à la question de la piraterie maritime. Le magazine souligne que plusieurs thèmes seront abordés lors du sommet dont celui du trafic de drogue et d'armes. Les débats porteront également sur les problèmes liés à l'environnement et à la protection des océans. @republicoftogo.com

### 4 TOGOLAIS AU TOP 100 AFRICAIN



Les Cent (100) personnalités qui ont influencé l'actualité économique et financière en Afrique en 2014 sont désormais connus. L'initiative portée par le Magazine "Financial Afrik" voit dans son classement, quatre (4) togolais et non des moindres.

Dans la catégorie des hommes des réseaux y figurent deux (2) Togolais à la 1ère et 2ème. Il s'agit respectivement de Jean-Luc Vovor de la Société "Kusuntu and Partners" et Didier Acouetey d'Afriseach. Le premier est initiateur d'un club engagé dans la promotion du capital investissement en Afrique et le second d'une nouvelle forme de mise en relation entre tous les acteurs intervenants dans l'écosystème des PME. Le couple sénégal-togolais Gabriel Fal et Edoh Kossi Amenou se hisse à la 8ème place dans la catégorie des vecteurs de l'intégration. Ils ont été sélectionnés pour les différentes réformes opérées à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) dont le compartiment dédié aux PME.

Le 4ème togolais à être dans le peloton de tête est Kodjo Afate Gninkoun logé dans la catégorie des porteurs d'idées nouvelles, il est l'inventeur d'une imprimante 3D à partir de déchets électroniques et est classé au 9ème rang. Le magazine reconnaît que c'est un exercice hautement subjectif, et la sélection ne prétend pas à l'exhaustivité.

"L'idée de désignation de ces personnalités, n'est pas d'imposer des visages mais de susciter le débat autour des personnes qui ont fait l'actualité de différentes manières", indique "Financial Afrik" sur son site web. @icilome

**Zozo**

**NOUVEAU REPRÉSENTANT TOGOLAIS À L'AIEA**



Le diplomate Kwami Christophe Dikenou (g) reçu par son homologue allemand (d)

Kwami Christophe Dikenou, l'ambassadeur du Togo en Allemagne, a présenté vendredi à Vienne ses lettres de créances à Yukiya Amano, le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). M. Dikenou est désormais accrédité auprès de cette Agence onusienne créée en 1957 et dont la mission est d'encourager le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Une tâche qui n'est pas toujours facile. L'AIEA a enquêté de longues années pour démontrer que l'Iran travaillait à la mise au point et au développement d'armes nucléaires.

@republicoftogo

**600 TONNES DE SEMENCES AMÉLIORÉES SERONT GRATUITEMENT DISTRIBUÉES AUX PAYSANS**

La campagne agricole prochaine s'annonce bien pour le monde agricole. Et pour cause, pour mettre fin à l'utilisation des semences non améliorées au cours de la saison agricole prochaine, six cents (600) tonnes de semences améliorées de riz et de maïs vont être distribuées gratuitement aux paysans sur toute l'étendue du territoire national.

L'opération de distribution a été lancée ce mardi à Kovié (35 km au nord de Lomé) par le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, le colonel Ouro-Koura Agadazi. " Cela permettra de mettre fin à la faible production et d'encourager le gain de production et de revenus pour les paysans ", assurent les autorités agricoles du Togo

Cette action du gouvernement s'inscrit dans le cadre du Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest (PPAAO), l'un des trois (3) projets phares du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA). Le PPAAO a la particularité de viser l'adoption des technologies améliorées. D'une situation de déficit de production céréalière de l'ordre de 13% en 2008, le Togo est passé à des excédents céréaliers annuels soutenus de plus de 100 000 tonnes depuis 2013. Pour les excédents de tubercules, on table sur 745.000 tonnes aujourd'hui.

@africatime

**LUTTE CONTRE L'ABUS ET LE TRAFIC ILLICITE DE DROGUES**

Le monde entier a commémoré vendredi dernier, la journée internationale de lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues.

Au Togo, plusieurs activités ont marqué cette journée, placée sous le thème: "Le développement de nos vies, nos communautés, nos identités sans drogues".

Une grande conférence-débat a été organisée à Lomé par les responsables de l'Association Recherche Action Prévention

Accompagnement des Addictions (RAPAA). La rencontre a été animée par Colonel Bamana Baragou (Représentant du ministre de la sécurité et de la protection civile), en présence du Dr Justin Koffi (Représentant du Fonds des Nations-Unies pour la population /UNFPA).

M. Eli Kokou, vice-président de l'association RAPAA. M. Amayi Secrétaire permanent du Comité National Anti Drogue (CNAD), des représentants de la société civile, ainsi que des étudiants étaient également présents.

Objectif principal de cette conférence : attirer l'attention des jeunes et de la population sur les conséquences dévastatrices de l'usage de drogues et de la toxicomanie sur l'individu, la société et l'économie.

Pour Colonel Baragou, l'avenir d'un pays repose sur sa jeunesse. Et un jeune qui se drogue hypothèque son avenir, et partant de là celui de toute la nation. Raison pour laquelle le Togo a pris très tôt conscience de l'ampleur du phénomène et de façon concertée avec ses partenaires en développement....

@ Savoir News

**ECONOMIE/AGRICULTURE :**

**Projet de plantation de palmiers à huile, 52.500 de jeunes plants mis en terre à AGOU**

LE PROJET de plantation de palmiers à huile dans la préfecture d'Agou prend forme après la pose de la première pierre de l'usine de transformation d'huile de palme par le chef de l'Etat le 23 Mars 2015.

"Nous avons réceptionné 52.500 points blancs que nous venons de mettre en terre sur une superficie de 250 hectares. C'est ce qu'on appelle la pré-pépinière. Et donc l'année prochaine, nous allons développer la pépinière sur 1.000 hectares et l'opération a été lancée aujourd'hui avec la présence des partenaires privés", a dit Ouro-Koura Agadazi qui précise que cette opération est le début de la phase opérationnelle du projet.

Ce projet qui est financé à hauteur de 65 000 000 \$US et piloté par le groupe indien KALYAN INVESTMENT CORPORATION vise à combler le déficit de consommation locale d'huile de palme et freiner ainsi l'importation.

"A la date d'aujourd'hui, le Togo importe 18.000 tonnes d'huiles de palme et donc avec l'implantation de cette usine agroalimentaire, dès lors qu'elle va monter en régime, le Togo pourra produire 24.000 tonnes" a indiqué Ouro Koura Agadazi.

" Pour nos besoins avec les 18.000 tonnes que nous importons, ça fait une sortie de devise de l'ordre de 2 milliards. Donc, l'initiative du Chef de l'Etat est à saluer parce qu'elle permet de renforcer notre économie nationale", a indiqué Ouro-Koura Agadazi.

**Production et transformation des noix de palme**

Le projet proprement dit vise à mettre en place environ 10 000 ha de plantations de palmier à huile dans la préfecture d'Agou dont les noix seront transformées dans une unité d'une capacité de traitement de 50 tonnes de régimes de fruits par heure. Le démarrage du projet se fera sur une superficie d'environ 6 000 ha et s'étendra.

En plus de la plantation à mettre en place par l'exploitation, une superficie additionnelle de 5 000 ha sera mise en valeur par des petits producteurs sateellites ayant une



Le ministre Agadazi (g) remettant de jeunes plants

relation contractuelle avec l'unité principale. En période de pleine production, il est attendu un volume de 50 000 tonnes d'huile de palme crue.

Selon le ministère de l'agriculture ce projet devra garantir l'auto-suffisance au Togo pour la couverture des besoins en huile de palme à l'horizon 2022. " Ceci permettra de réaliser des économies annuelles à hauteur de 10 millions de dollars US par une substitution des importations" a dit Ouro Koura Agadazi. Les exportations permettront d'engranger des devises extérieures d'environ 12 millions de dollars US, annuellement, à travers les exportations du surplus d'huile.

**Les bénéfices sociaux attendus**

selon les initiateurs, l'aboutissement de ce projet permettra aux populations du Togo d'avoir un accès plus facile et à moindre coût à de l'huile de palme non raffinée. L'huile de palme non raffinée (huile rouge) qui est essentielle pour la cuisine togolaise est encore à un coût d'acquisition relativement élevé.

Ce coût est fortement lié à la faiblesse de l'offre. Ainsi, la région des plateaux, et par extension le Togo et toute la sous-région, pourront avoir accès à de l'huile produite et conditionnée dans des conditions hygiéniques.

Ce projet créera des opportunités d'emploi pour un minimum de 1 200 actifs issus des communautés locales aussi bien dans les plantations qu'au niveau de l'huilerie. Il faut ajouter que le schéma des producteurs sateellites bénéficiera à environ 5 000 ménages. Les producteurs seront encouragés à mettre en place une plantation à travers un engagement contractuel pour le rachat des régimes à un prix attractif. Les producteurs auront accès aux plants de variétés améliorées et à des transferts de compétences dans la conduite des plantations dans la région des plateaux et celle maritime. Des centres d'information sur les pratiques culturelles et de collecte des régimes seront mis en place. Des facilitations seront accordées pour l'accès au crédit des producteurs qui sont contractualisés. A cet effet, des négociations auprès des structures finan-

cières.

**Les actions sociales à mettre en oeuvre**

Lors de la pose de la première pierre de cette usine, les initiateurs ont indiqué que des actions sociales seront menées dans la zone d'implantation de cette usine. Il s'agira de la réhabilitation du dispensaire qui est actuellement non fonctionnel et qui sera revitalisé par des visites médicales externes. Deux (02) écoles, présentes sur le site des plantations seront pourvues des facilités de base incluant les toilettes et les installations pour l'approvisionnement en eau potable.

Tous les employés engagés pour les activités sur les plantations seront encouragés à envoyer leurs enfants à l'école et des incitations seront accordées.

Des éclairages publics alimentés par de l'énergie solaire dans les villages et dans toutes les plantations, un centre communautaire sera construit pour toutes les communautés, ce qui permettra de fournir des services sociaux tels que la télévision ou la radio alimentés par de l'énergie solaire, des routes/pistes qui lient les villages aux plantations seront ouvertes et maintenues praticables en permanence.

Il est à rappeler que les initiateurs de ce projet ont donné l'assurance que les infrastructures à mettre en place sont conçus sur la base de technologies axées sur les meilleures pratiques sur le plan mondial. Ceci conduira à des impacts environnementaux et sociaux dans les standards internationaux.

Koujoukabal

**Rotary club Lomé Azur au côté du centre d'alphabétisation de l'EPP la Poudrière**

LE 23 JUIN dernier le rotary club Lomé Azur, a procédé lors de sa réunion statutaire, à l'hôtel Ibis de Lomé, à la remise symbolique d'une bibliothèque au centre d'alphabétisation de l'Ecole Primaire Publique la Poudrière.

Sous la conduite de son



Un échantillon de lots remis...

Président, Jean-Marie TESSI, le Rotary club Lomé Azur n'a pas cessé de venir en aide aux couches les plus défavorisées de notre pays. Cette fois ci, c'est le tour de nos frères et sœurs du centre de l'alphabétisation de l'EPP la Poudrière.

Les lots composés essentiellement de livres didactiques grands débutant, des bandes dessinées et de divers thèmes, constituent une pépi-

nière de bibliothèque pour les apprenants qui veulent briser la chaîne de l'illettrisme.

Rappelons que la responsable du centre d'alphabétisation de l'EPP la poudrière Mme Sonia a réceptionné les lots de livres dans les mains du Président du Rotary Club Lomé Azur, Jean-Marie Koffi TESSI.

René Beaugars

**LES NUMEROS VERT DE L'OTR**

POUR SIGNALER TOUT FAIT SUSPECT VEUILLEZ COMPOSER N° VERT **8280** Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT INFORMATION OU CONSEIL VEUILLEZ COMPOSER LE N° VERT **8201** Renseignements

OTR ONGES TOGOLAIS DES RECHERCHES

FEDERER POUR BATIR [www.otr.tg](http://www.otr.tg)

**POLITIQUE GENERALE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT :**

**Les députés accordent leur confiance au Premier Ministre Sélom Komi Klassou**

A PEINE les noms des nouveaux ministres du gouvernement Klassou connu le dimanche dernier, le Premier Ministre s'est présenté devant le parlement pour présenter la politique générale de son gouvernement. "Notre mission consistera à garder résolument le cap et à intensifier nos efforts dans un esprit d'innovation permanente pour hisser notre pays à un niveau plus élevé dans tous les domaines" a laissé entendre Sélom KOMI Klassou.



Le Premier ministre Klassou Sélom devant les députés hier

Pour y parvenir, le Premier entend mener des actions sur 4 principaux fronts : Faire de l'inclusion économique et sociale, le premier vecteur de la cohésion nationale, poursuivre la modernisation du pays à travers l'approfondissement des réformes économiques et l'intensification des grands travaux d'infrastructure, relancer l'agenda des réformes politiques avec une nouvelle dynamique en mettant tout en œuvre pour faire avancer le chantier de la décentralisation, capitaliser sur les acquis de la réforme de notre système de défense et de sécurité pour mieux positionner le Togo dans l'environnement sous régional et international.

Passant en revue tous ces axes auquel tournera la politique du nouveau gouvernement, Sélom Komi Klassou a dit qu'aucune société humaine ne peut se bâtir sur l'exclusion. " sur le fondement des récents acquis, nous mettrons tout en œuvre pour intensifier les réformes qui ont été déployées pour améliorer davantage l'offre de santé publique, réformer et moderniser notre système

éducatif, faciliter l'accès à l'eau potable car ces besoins sont au cœur des préoccupations quotidiennes des couches les plus vulnérables de nos sociétés, en particulier, celle qui vivent dans les milieux ruraux", a dit Sélom Komi Klassou.

Selon le Premier Ministre, des dotations plus conséquentes seront consacrées à l'amélioration des conditions de vie de ceux qui se battent pour sortir de la précarité. L'objectif initial de toucher 2 Millions de personnes en 2018 devrait être atteinte.

Le premier Ministre n'a pas manqué d'entrer dans les détails des autres axes, un exercice qui a convaincu les élus du peuple. 65 d'entre eux lui ont accordé leur satisfecit. 7 députés n'ont pas pris part au vote alors que les députés de l'ANC avait quitté la salle au moment du vote.

Conscient de la confiance que l'Assemblée Nationale vient de lui accorder, Sélom Komi Klassou et l'ensemble de son gouvernement ont

promis de travailler pour le bien être de tous les togolais pour un développement du pays.

Dans nos prochaines parutions, nous reviendrons sur certains points clés de l'action gouvernementale soulignés par le Premier Ministre.

**Voici donc la nouvelle équipe gouvernementale qui va accompagner le Président le République dans la mise en œuvre de ses promesses électorales.**

**Premier ministre**, chef du gouvernement : Sélom Kom Klassou

**1 - Ministre d'Etat**, ministre de l'économie, des finances et de la planification du développement : Adjil Otèth AYASSOR (Inchangé)

**2 - Ministre du Développement** à la base, de l'Artisanat, de la jeunesse et de l'Emploi des Jeunes : Mme Sidemehou TOMEGA-DOGBE (Inchangé).

**3- Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche** : Octave Nicoué BROOHEM (Inchangé)

**4 - Ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative**: Gilbert BAWARA (Changement de Poste)

**5 - Ministre des postes et de l'économie numérique** : Mme Cina LAWSON (Inchangée)

**6 - Ministre des infrastructures et des transports** : Ninsao GNOFAM (Inchangé)

**7 - Ministre de la sécurité et de la protection civile** : Colonel Damehame YARK (Inchangé)

**8 - Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine** : Robert DUSSEY (Inchangé)

**9 - Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique**: Colonel Ouro Koura AGADAZI (Inchangé)

**10 - Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales** : Payadowa Boukpepsi (Nouveau)

**11- Ministre du Commerce, de l'industrie, de la promotion du secteur privé et du tourisme**: Mme Bernadette Essossimna LEGZIM-BALOUKI (Inchangée)

**12- Ministre de la justice et des relations avec les institutions de la République** : Pius AGBETOME (Nouveau)

**13 - Ministre de l'Urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie** : Me. Fiatuwo Kwadjo SESSENOU (Inchangé)

**14 - Ministre des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle** : Komi Tchakpélé (Nouveau)

**15 - Ministre délégué auprès du ministre des enseignements primaire, secondaire, chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle**: Georges Aidam (Nouveau)

**16 - Ministre de l'environnement et des ressources forestières** : André JOHNSON (Inchangé)

**17 - Ministre de la Communication, de la culture, des sports et de la formation civique**: Guy Madjé LORENZO (Nouveau)

**18 - Ministre de la santé et de la protection sociale**: Professeur Moustapha MIDJIYAWA (Nouveau)

**19 - Ministre des mines et de l'énergie** : Marc Dèdèriwé ABLY-BIDAMON (Nouveau)

**20 - Ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation** : Mme Tchabinongui Kolani-Yontchare (Nouveau)

**21 - Ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances, chargé de la planification du développement** : Kossi ASSIMAÏDOU (Nouveau)

**22 - Ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances, chargé du budget** : Sani YAYA (Nouveau)

**23 - Ministre auprès de la présidence de la République** : Batiene Kpabre-Sylli (Nouveau).

**24 - Ministre auprès du Premier ministre** : Elliott OHIN (Changement de poste)

**NB : Ministère de la défense et des anciens combattants est rattaché à la présidence de la République.**

**Zozo**

SOKODÉ-BASSAR : PRÊT DU FONDS DE L'OPEP



Le ministre d'Etat Adjil O. Ayassor est à Vienne (Autriche) lundi pour signer un accord de financement relatif à la réhabilitation de la route Sokodé-Bassar.

Le prêt concessionnel de 12 millions de dollars est accordé par l'OFID (le Fonds de développement de l'OPEP). Ce montant vient s'ajouter aux 6 milliards de Fefa de l'ADFD (Fonds d'Abu Dhabi pour le développement international) et aux 10 millions de dollars de la BADEA (Banque arabe pour le développement économique en Afrique).

L'enveloppe globale pour la rénovation de cet axe de la RN 17 est estimée à 68 millions de dollars. D'autres partenaires sont associés au projet dont la BID, la BOAD, la BIDD ou encore l'Agence japonaise de coopération internationale qui financera deux ponts sur les rivières Kara et Koumougou.

La modernisation de cet axe routier a été identifiée comme étant prioritaire au regard de son caractère frontalier.

Les travaux portent sur la rénovation de 57km et intègrent également l'aménagement et le bitumage d'une route de déviation sur 8,3 km, une voirie urbaine à Sokodé et une route qui reliera Bassar à Binaparta (6km).

Une fois les travaux terminés, il sera possible d'effectuer le voyage dans de bonnes conditions entre Sokodé et Bassar pour déboucher sur Mango.

@republicoftogo

**LES NOUVELLES ROUTES DE LA COCAÏNE**



Le Togo est confronté depuis plusieurs années à la piraterie maritime et au trafic de drogue.

Mercredi, un exercice s'est déroulé à la base Marine de Lomé. L'objectif était d'arrêter un navire suspect transportant probablement de la cocaïne.

Une équipe mixte composée de marins, de gendarmes et de douaniers ont été déployés sur zone pour intercepter le bâtiment. Mission réussie.

Ce n'est évidemment qu'une simulation grandeur nature, mais elle permet de tester les capacités des forces chargées de la surveillance des côtes togolaises.

Cette opération a été réalisée avec le concours l'Union européenne.

Le but de l'exercice, a expliqué Yark Damehane, le ministre de la Sécurité, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'Action de l'Etat en mer.

Le Togo organisera en novembre prochain une conférence internationale sur la sécurité maritime.

@republicoftogo

**CHAMBRES CONSULAIRES AFRICAINES ET FRANCOPHONES/LE TOGO CHOISI PEUT EN PRENDRE LA PRÉSIDENTE**

Les mois de novembre et décembre seront riches en activités pour la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CPCCAF). Elle organise sa 41ème Assemblée Générale électorale, une convention d'affaires et la 4ème foire régionale de l'intégration de l'UEMOA à Lomé respectivement du 19 au 21 novembre, du 18 au 21 novembre et du 20 novembre au 07 décembre.

Créée en 1973 par les présidents Pompidou (France), Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) et Senghor (Sénégal), la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF) renouvellera à Lomé son bureau.

"Environ 150 participants sont attendus pour la rencontre de Lomé qui est également une Assemblée Générale électorale", a précisé le Président de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo, Germain Méba, au cours de la conférence de presse annonçant les trois événements. Le Togo a été choisi pour représenter la Région Afrique de l'Ouest pressentie pour le poste de Présidente.

@africatime

**update concept**

**OUTSOURCING STRATEGY COACHING TRAINING PROJECT**

Tél : + 228 - 23 36 22 84 / 22 34 21 07  
E-mail : info@updateconcept.com  
Immeuble WILDAF/ FeDDAF - WASRO / BSRAO  
Angle rues 4 et 49 Hédzranawoé (rue après UTB Novissi), Avenue Jean Paul II  
www.updateconcept.com

**update concept**

**Participez à nos séminaires à Lomé**

Date	Thème
22 - 24 juillet 2015	Comment déterminer les besoins en formation?
12 - 14 août 2015	Du prospect au client
19 - 21 août 2015	Le Manager à succès et la Cohésion d'équipe
7-9 septembre 2015	Le Management de projet
10-11 septembre 2015	La gestion axée sur le résultat (GAR)

**Plus d'info** | + 228 - 2226 2772 / + 228 - 9004 8383 | info@updateconcept.com

## ZOZO

RAPPORT/MONDIAL SUR LES OGM : LE RAP-  
PORT/2014 OFFICIELLEMENT PRÉSENTÉ

Le Rapport/2014 élaboré sur la situation mondiale des organismes commerciaux génétiquement modifiés (OGM) a été officiellement présenté ce vendredi à Lomé par l'Institut Togolais de Recherches Agronomiques (ITRA).

LITRA est un partenaire de l'ISAAA du Service International des Acquisitions des Applications de la biotechnologie Agricole (ISAAA), structure qui souvent chaque année, fait économie d'informations sur l'évolution des cultures génétiquement modifiées dans le monde. La séance a été présidée par M. Koffi Gbétogbé, Conseiller Technique du Ministère de l'Agriculture de l'élevage et de la pêche, en présence de M. Bédibé Bonfoh, Directeur de l'ITRA. Cette rencontre a permis aux différents acteurs de prendre collectivement connaissance de l'état du développement et l'utilisation des OGM dans le monde et en Afrique en tant qu'innovation technologique en agriculture, d'échanger leur expérience sur l'importance de la biosécurité et la biotechnologie agricole et de faire des propositions objectives à l'endroit des autorités scientifiques, politiques et administratives du Togo et d'autres institutions.

Le rapport sur l'état mondial de la commercialisation des OGM présenté par Dr Kossi Kpemoua démontre que 181.500.000 hectares d'OGM ont été cultivés à l'échelle mondiale en 2014, ce qui représente une augmentation de plus de six millions d'hectares à partir de 2013. En plus du Bangladesh, au total 28 pays ont cultivé les OGM au cours de l'année 2014 et 20. Et sur l'ensemble de ces pays, 20 de ces pays sont des pays en voie de développement.

En Afrique, la superficie totale des OGM se situe à 3,3 millions d'hectares. Selon M. Gbétogbé, la production agricole est sujette aux aléas biotiques et abiotiques avec corollaire, les fluctuations inter-annuelles que l'on observe particulièrement dans les pays en voie de développement. @savoinews

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LA  
TORTURE : PUBLICATION D'UN LIVRE SUR  
LA TORTURE

Le monde entier a commémoré vendredi, la journée internationale contre la torture. Au Togo, cette journée a été marquée par plusieurs activités dont une séance de dédicace par M. Bruno Germain Haden, de son livre "Que dis-tu de la torture?".

A travers cet ouvrage de 110 pages, M. Haden (secrétaire général de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture au Togo/ACAT) fait découvrir d'une manière simple au public, l'univers caché de la torture et des tortionnaires.

"A travers ce livre, je veux susciter un regard interrogatif par rapport à la thématique de la torture. Je pense que nous pouvons apporter un plus à la lutte contre la torture, c'est un devoir pour nous", a indiqué M. Haden.

L'ouvrage aborde donc quelques sous thèmes relatifs à la torture tels que la psychologie de la torture, l'impunité, le droit international humanitaire, le droit international pénal.

"La torture est en elle-même une thématique complexe et confuse pour une grande majorité. On a toujours pensé que c'est l'autre qu'on peut torturer. A travers ce livre, j'appelle le monde entier à prendre conscience que la torture est réelle et est toujours pratiquée au sein même de nos sociétés", a affirmé M. Haden.

Il faut noter que l'auteur a déjà à son actif d'autres ouvrages dont "Le guide pèlerin du Togo", qui retrace la visite du Pape Jean Paul II au Togo.

M. Haden prévoit publier le 10 octobre prochain, un autre bouquin, axé sur la peine de mort. @savoinews

EDUCATION : DÉBUT D'UNE VASTE CAM-  
PAGNE DE SENSIBILISATION DES ÉLÈVES DES  
PRÉFECTURES DE LA RÉGION DE LA KARA

L'association "Action Population Plus" a lancé ce samedi au CEG Dongoyo de Kara (environ 420 km au nord de Lomé), une vaste campagne de sensibilisation des élèves des établissements scolaires de toutes les préfectures de la région sur les valeurs du civisme et de la citoyenneté.

Ces formations s'inscrivent dans le cadre du projet "mise en œuvre d'actions de sensibilisation/formation et autres actions innovantes d'éducation au civisme, à la citoyenneté et à la paix au Togo (Région de la Kara)", financé par le PASCRENA et l'Union Européenne.

Le CEG Dongoyo de Kara est choisi comme école pilote dans la préfecture de la Kozah pour la réalisation de ce projet. Les élèves dudit établissement seront donc outillés sur les modules entre autre "la république", "les institutions de la république", "les valeurs citoyennes" etc.

A la fin de la formation, un club de veille citoyenne sera mis sur pied dans les différents établissements de la région de la Kara, afin de pérenniser cette action de sensibilisation.

Selon Manzama-Esso Kola, expert principal du projet, le Togo a connu des périodes creuses, ce qui a négativement joué sur les comportements... @savoinews

## POLITIQUE/DROITS DE L'HOMME :

Le HCDH-Togo ferme ses portes aujourd'hui  
Le HCDH espère, les ODDH s'inquiètent, le gouvernement rassure

LE BUREAU du Haut-commissariat des Nations-Unies aux droits de l'Homme (HCDH) au Togo ferme définitivement ses portes à Lomé aujourd'hui 30 juin. Selon les explications données par la représentante de HCDH-Togo, cette décision est consécutive à des difficultés financières que rencontre l'organisme onusien.

Après environ 9 ans d'activité au Togo Mme Olatokunbo Ige indique que le Togo a fait des progrès en matière des droits de l'homme mais que beaucoup reste à faire.

## L'optimisme du HCDH.

Etabli en novembre 2006, au lendemain de la présidentielle d'avril de 2005 émaillée de violences et de morts, le HCDH-Togo a pour mandat, de veiller au respect des règles et principes des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, de conseiller et d'assister les autorités togolaises sur les stratégies, les programmes et les mesures à mettre en œuvre pour promouvoir et protéger les droits de l'Homme au Togo.

"Le bureau a eu un mandat pour protéger et promouvoir les droits de l'homme en appuyant le gouvernement, la société civile et les institutions. Mais les premiers rôles étaient d'aider le gouvernement togolais à prendre ses responsabilités pour la protection et la promotion des droits de l'homme", a dit Ige Olatokunbo. Pour elle, Le Togo a fait des progrès en ce qui concerne les droits de l'homme, même s'il y a un grand défi à relever.

Evoquant le travail effectué par le HCDH-Togo, Ige Olatokunbo relevé les actions menées dans l'administration de la justice, les questions liées à l'impunité, les questions d'harmonisation des lois togolaises avec les obligations internationales dont quelques révisions des lois, y compris les discussions en cours sur le nouveau code pénal.

"Nous pensons à notre action sur le programme de la justice transitionnelle, de l'initiation même du processus de consultations nationales qui a conduit à l'établissement de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) et du Haut Commissariat pour le Renforcement de la Réconciliation et de l'Unité Nationale (HCRRUN)", a rappelé Mme Ige Olatokunbo.

A l'endroit des organisations des défense des droits de l'homme, le HCDH-Togo indique qu'il a fait une contribution parce qu'aujourd'hui, nombreux sont les Togolais qui connaissent leurs droits et savent les défendre mettant en exergue les formations de 800 observateurs des droits de l'homme et le programme de monitoring.

Au moment du bilan global de la présence du HCDH-Togo, Ige Olatokunbo reconnaît que tout n'est pas parfait même si la situation des droits de l'homme a évolué depuis 2005. "Nous espérons que le gouvernement, et c'est ce qui est aussi important, va continuer dans le même sens" a laissé entendre Ige Olatokunbo.

## Inquiétude des ODDH

La majorité des ODDH n'affichent pas une sérénité à l'annonce du départ du HCDH du Togo. Pour le président du Collectif des Associations Contre



Mme Ige Olatokunbo



Spéro Mahoulé

l'Impunité au Togo (CACIT) le bureau a fait de son mieux pour l'instauration de la démocratie dans le pays. "Le HCDH est un partenaire important pour la lutte contre la violation des droits de l'homme.

Le départ de cette Institution nous laisse un sentiment de regret", a dit Spéro Mahoulé, le président du CACIT. Il redoute d'ailleurs que le gouvernement ne respecte pas les engagements pris pour le respect des droits de l'homme après la fermeture du bureau du HCDH au Togo. "Il est très facile pour un gouvernement de ne pas respecter ses engagements, s'il n'y a pas de moyens de pression", a fait relever Spéro Mahoulé.

Pour le président du CACIT, le seul regret qu'il peut nourrir est que le HCDH n'a pas été jusqu'au bout de la justice transitionnelle. "Dans tous les cas, nous resterons vigilants pour faire le monitoring des droits de l'homme au Togo" a-t-il dit.

Quant à l'Association "Ensemble pour les Droits de l'Homme" (EDH),

Son Président, Me Jil-Benoît Afangbédjé a qualifié de "prématurée", la fermeture du bureau HCDH et a invité la Représentante de l'agence onusienne au Togo à "intervenir auprès de qui de droit, afin que sa mission se poursuive dans l'intérêt des populations togolaises".

## Le gouvernement rassure

"Il n'y a aucun motif sérieux de penser que la fermeture du bureau du HCDH au Togo, va nous ramener à la recrudescence de la violation des droits de l'homme" rassurait le Premier Ministre Sélom Komi Klassou lors de la cérémonie organisée pour acter la fermeture du HCDH au Togo. Le gouvernement a salué le travail effectué par le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH-Togo) et tous ses collaborateurs.

"Je voudrais déclarer solennellement que le président de la République, le gouvernement et le peuple togolais sont fiers du travail

que vous, Mme Olatokunbo Ige et vos collaborateurs, avez abattu au HCDH-Togo. Cela n'a pas été toujours facile, vu les contingences et les facilitations qu'il vous revenait de gérer. Soyez-en rassurés que votre œuvre est hautement appréciée par le peuple togolais", a fait remarquer Sélom Komi Klassou.

Il a ajouté que les scrutins législatifs d'octobre 2007, de juillet 2013 et les présidentielles de mars 2010 et d'avril 2015, attestent fort bien que le Togo a fait un grand pas dans le processus d'ancrage de la culture des droits de l'homme. "Le peuple togolais a montré sa maturité en matière de respect des droits de l'homme" a-t-il dit poursuivant que le pays est sur de bonne lancée en termes de progrès unanimement reconnus. "Je voudrais vous rassurer que l'évolution positive actuelle de la situation des droits de l'homme dans le pays, ne nous fera pas arrêter la dynamique", a dit le Premier Ministre Koudjoukabalou

FORMATION/3e bataillon des FAT pour la MINUSMA :  
Fin de formation pour 850 éléments ce jeudi à Lomé

QUELQUE 850 éléments du 3e bataillon des Forces Armées Togolaises (FAT) pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) en formation depuis lundi à Lomé, se sont séparés ce jeudi dernier.

La formation assurée par un détachement d'instruction opérationnel des éléments Français du Sénégal (basés à Dakar), s'est déroulée au Centre d'Entraînement aux Opérations de Maintien de la Paix (CEOMP).

Cette cérémonie de clôture (remise d'attestations) a été présidée par le Colonel Komlan Adjitowou (Chef d'Etat-major Général Adjoint des FAT), en présence M. Marc Fonbaustier, ambassadeur de France au Togo.

Le Colonel Kodjo M. Atipou (Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air), le capitaine de Frégate Kerebel (Attaché de Défense de l'ambassade de la République française près la République du Togo) et Le Lieutenant-colonel Laurent Colin (Chef du Détachement d'Instruction Opérationnelle des éléments français du Sénégal), étaient également présents.

L'objectif de cette formation, est de mettre en condition opérationnelle des soldats qui vont, pendant une année, assurer la mise en œuvre de la résolution 2164 du 25 juin 2014 concernant le Mali. En effet, par l'adoption de cette résolution, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a déci-

dé d'axer le mandat de la MINUSMA sur des tâches prioritaires telles que la protection des civils, l'appui au dialogue politique national et à la réconciliation nationale, la reconstruction du secteur de la sécurité et la promotion et la protection des droits de l'homme.

"La France et le Togo sont particulièrement attachés au cadre des Nations-Unies et à ses valeurs. En décidant de continuer à s'engager au Mali, en décidant de tenir un engagement de longue durée, qui représente pour lui, un effort très important, le Togo démontre une nouvelle fois à la communauté internationale qu'il n'est pas que membre des Nations-Unies, mais il en est acteur", a souligné M. Fonbaustier.

Selon M. Fonbaustier, la mission de ces soldats est toujours la même: la sécurisation et la stabilisation d'un pays et ami du Togo, encadrées notamment par la résolution 2164 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 25 juin 2014.

"Par cette résolution, le Conseil a décidé d'axer le mandat de la MINUSMA sur les tâches prioritaires parmi lesquelles la protection des civils, l'appui au dialogue politique national et à la réconciliation nationale, la reconstruction du secteur de la sécurité et la promotion des droits de l'homme", a précisé le diplomate français.

Le Col. Adjitowou a pour sa part précisé que les militaires togolais engagés sur certains théâtres d'opérations sont fiers d'être aux côtés de

leurs frères d'armes français, aux avant-postes de la paix pour donner, parfois au prix du sang versés ensemble, un sens toujours plus profond à la communauté de destin qui lie les deux peuples et qui sert de fondement à l'action de coopération célébrée aujourd'hui.

Ces soldats formés, ont été mieux outillés dans plusieurs domaines : l'Etat Major Tactique de Bataillon, la Santé, les Mortiers 81 et 100 mm, le Génie et le Guidage Aérien Tactique Avancé(GATA). Ce troisième bataillon sera guidé par le Lieutenant Colonel Alou Simdokina Samiey.

En prélude à cette cérémonie, M. Fonbaustier et les autorités militaires du Togo ont effectué une visite des différents ateliers qui se trouvent au CEOMP, notamment l'atelier de reconnaissance d'un axe, les types d'engins explosifs, les types de munitions, les différentes sortes de mines, le déminage et l'atelier de démonstration de tire aux mortiers.

Rappelons que le Togo avait déjà déployé deux vagues de bataillon de 1.250 hommes au Mali où les belligérants (gouvernement et rebellions) sont depuis quelques jours liés par un accord.

Le Togo s'est engagé très tôt aux côtés de la France pour venir en aide au Mali face au risque terroriste. Les menaces ne se sont pas dissipées et cette coopération entre la France et le Togo est un appui supplémentaire au rétablissement de l'autorité de l'Etat au Mali.

## Togo/Football :

# Reprise des championnats le 9 août prochain

**VERS LA REPRIS**e des compétitions nationales de football au Togo. Hier vendredi, il a été décidé, au cours d'une réunion entre le Comité de Normalisation de la FTF (Fédération togolaise de football) et les clubs, Ligues et associations affiliés, de la reprise des championnats de D1 et D2 à partir du 9 août 2015.

C'était également l'occasion pour la Commission ad hoc de règlements des litiges nés du dernier championnat de rendre son rapport. In fine, la

D1 devrait reprendre à 14 clubs (les 12 de la saison écoulée plus les 2 promus de la D2). De son côté, 20 ou 22 clubs prendront part au championnat de deuxième division. Un consensus n'a pas encore été trouvé.

**Adjodo à la tête de la Commission des arbitres**

Un rapport financier des 7 mois de gestion du Comité de Normalisation a été également présenté aux membres de la FTF. Le Togo n'a pas de championnat depuis



la fin de la dernière saison en octobre 2014. Une guéguerre entre les acteurs du ballon rond local bloque

toutes les activités.

Dans le cadre de la relance des compétitions nationales, le Comité de Normalisation a nommé mercredi dernier l'ancien membre du Bureau Exécutif de la FTF, Kossi Adjodo, président de la Commission Centrale des Arbitres. Il aura comme vice président, Claude Djaoupé, l'ancien arbitre international. Les autres membres de la CCA sont : Mme Tchatakoura Assibi, MM. Bougonou Fabrice, Sewa Kpoti, Mana Sonsodo et Batako Jonas.

[africatopsports.com](http://africatopsports.com)

## Coupe de la CAF :

# L'ES Tunis et l'AC Léopards dans le dur

**REVERSÉE EN Coupe de la CAF, l'Espérance Tunis a été corrigée 3-0 sur le terrain d'Al Ahly ce dimanche lors de la première journée de la phase de groupes. Le CS Sfaxien s'est lui aussi incliné en terres égyptiennes contre le Zamalek, tandis que l'AC Léopards a chuté à domicile contre les Orlando Pirates (0-1).**

Le plateau de la phase de groupes de la Coupe de la CAF est très relevé cette année. Les affiches de la première journée, disputée ce week-end, suffisaient à le prouver. Au programme notamment, un alléchant Al Ahly-Espérance Tunis. Rien de moins qu'un rema-

ke de la finale de la Ligue des champions 2012. Sauf que cette fois le suspense a été de courte durée, le géant cairote écrasant les Sang et Or 3-0 grâce à un doublé d'Abdallah Said (20e, 58e) et un coup de grâce porté par Moymen Zakaria, qui a donné au succès des allures de correction (94e).

Minés par la passivité de sa défense et un manque de réalisme offensif symbolisé par Samuel Eduok (25e, 72e, 92e), les Tunisiens n'ont pas fait le poids, même s'ils avançaient, à leur décharge, de nombreux absents. Pour sa première sur le banc de l'EST, José Anigo encaisse donc un cinglant revers. Seule l'Etoile

du Sahel a sauvé l'honneur pour la Tunisie. Dans un contexte compliqué quelques heures seulement après l'attentat de Sousse, qui a eu lieu non loin du stade Olympique, la formation étoilée a disposé du Stade Malien 1-0. Un but en forme de cadeau d'adieux signé Baghdad Bounedjah avant son départ.

**Triste 1 sur 3 pour la Tunisie**

Dans le groupe B, le CS Sfaxien, l'autre représentant tunisien, s'est logiquement incliné 1-0 contre le Zamalek, même s'il a fallu attendre la 90e minute pour assister au seul but du match, œuvre du Burkinabé Abdoulaye Cissé. Le Zamalek occupe la tête

du groupe avec les Orlando Pirates. Les Bucs ont réalisé la performance du week-end en s'imposant 1-0 à Dolisie dans l'antre de l'AC Léopards grâce à un but d'Happy Jele. Le déplacement des Léopards à Sfax dans quinze jours s'annonce déjà couperet.

Les résultats de la 1ère journée  
**Groupe A :** Al Ahly (Egypte) 3-0 Espérance de Tunis (Tunisie)

Etoile du Sahel (Tunisie) 1-0 Stade Malien (Mali)

**Groupe B :** AC Leopards (Congo) 0-1 Orlando Pirates (Afrique du Sud)

Zamalek (Egypte) 1-0 CS Sfaxien (Tunisie)

[Source : afrik.com](http://Source : afrik.com)

# LES OBLIGATIONS DECLARATIVES EN MATIERE DE GESTION DES IMPOTS ET TAXES

Suite de la page 2

suivent la date dudit changement.

Les cessations ou cessations d'activité, qu'elles soient totales ou partielles, font également l'objet d'une déclaration dans les mêmes délais que pour le commencement des opérations.

## 2- Déclarations des opérations

**Art. 333** - Tout redevable de la taxe sur la valeur ajoutée est tenu de souscrire auprès du service des impôts au plus tard le 15 de chaque mois et au titre du mois précédent, une déclaration conforme au modèle prescrit, indiquant :

- les montants de ses opérations taxables et non taxables ;
- le montant brut de la taxe liquidée ;
- le détail des déductions opérées ;
- le montant de la taxe exigible ou, le cas échéant, le crédit de taxe.

La déclaration est obligatoire sous peine de sanction prévue à l'article 1230 et suivants du présent code. Elle doit être déposée dans les mêmes délais lorsque l'assujéti n'a effectué aucune opération imposable.

**Art. 334** - La taxe sur la valeur ajoutée sur les opérations est liquidée spontanément par le contribuable qui effectue le versement de l'impôt dû à l'appui de sa déclaration souscrite en trois exemplaires auprès de la recette des impôts de l'OTR.

## II- LES SANCTIONS

Le régime des sanctions en cas de

non-respect des obligations déclaratives est prévu par les articles 1230 et suivants du CGI et d'autres dispositions éparses qu'on retrouve dans le Code. Les sanctions vont de l'application des amendes à la taxation d'office (art 921).

**- Article 207-3 :** La partie versante qui n'a pas déclaré les sommes visées à l'article 207 perd le droit de les porter dans ses frais professionnels pour l'établissement de ses propres impositions. Toutefois, cette sanction n'est pas applicable en cas de première infraction lorsque l'intéressé a réparé son omission soit spontanément, soit à la première demande de l'Administration avant la fin de l'année au cours de laquelle la déclaration devait être souscrite.

L'application de cette sanction ne fait pas obstacle à celle des amendes prévues aux articles 1230 et 1256 ni à l'imposition des mêmes sommes au nom du bénéficiaire.

**- Article 1230 :** le défaut de production dans les délais prescrits de l'un quelconque des documents de la liasse fiscale tels que déclarations, états, relevés, extraits, pièces ou copies de pièce qui doivent être remis à l'Administration fiscale donne lieu à l'application d'une amende de :

-- cent cinquante mille (150 000) francs CFA pour les contribuables relevant du système normal de comptabilité,

-- cent mille (100 000) francs CFA pour ceux relevant du système allégé, vingt-cinq mille (25 000)

francs CFA en ce qui concerne le système minimal de trésorerie.

**- Art. 1233-** Lorsqu'une personne physique ou morale ou une association tenue de souscrire ou de présenter une déclaration ou un acte comportant l'indication de bases ou éléments à retenir pour l'assiette, la liquidation ou le paiement de l'un des impôts, droits, taxes, redevances ou sommes quelconques établis ou recouvrés par les comptables publics chargés du recouvrement, déclare ou fait apparaître une base ou des éléments d'imposition insuffisants, inexacts ou incomplets ou effectue un versement insuffisant, le montant des droits éludés est majoré de 20%.

**- Art. 1238-** En cas de taxation d'office à défaut de déclaration dans les délais prescrits, les droits mis à la charge du contribuable sont majorés de 10% des droits dus pour chaque période d'imposition si la situation est régularisée dans les douze jours d'une mise en demeure envoyée par l'administration. La majoration est de 30% si la situation n'est pas régularisée dans les douze jours de la

mise en demeure.

**- Article 1256 :** Amende fiscale de 5000 FCFA pour défaut de production des Etats Verts (DAS) et bulletins individuels. La non présentation des documents dont la tenue et la communication sont exigées par les articles 49, 67, 68 et 940, donne lieu à l'application d'une amende fiscale de 10 000 francs.

La déclaration volontaire et spontanée est au centre du système déclaratif. Les obligations mises à la charge des contribuables par le Code Général des Impôts sont prévues pour le bon fonctionnement de ce système et leur respect en est un gage de bonne relation entre le contribuable et l'OTR.

La liste des obligations présentées ci-dessus n'est pas exhaustive. Les sanctions qui entourent ces obligations sont une condition de leur efficacité. Les contribuables devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour souscrire leurs déclarations dans les délais et éviter les sanctions fiscales.



La Première Agence de Presse Privée au Togo

[www.savoirnews.net](http://www.savoirnews.net), l'INFO en Continu 24/24H

Tél (228) : 90 04 19 64 / 99 35 29 23/ 91 45 34 50

E-mail : [savoir.news@yahoo.fr](mailto:savoir.news@yahoo.fr) / [info@savoirnews.net](mailto:info@savoirnews.net)

[lemedium2013@yahoo.fr](mailto:lemedium2013@yahoo.fr)

## Actualité

# Zozo

DEMBA BA: LE SÉNÉGALAIS FILE EN CHINE



L'attaquant sénégalais Demba Ba

Direction la Chine pour Demba Ba. Annoncé sur le retour en premier league anglaise, l'attaquant sénégalais choisit le Shanghai Shenhua. Il s'est engagé pour 3 saisons pour un transfert record de près de 16 millions d'euros. Ba venait pourtant de réaliser une belle saison en Turquie.

C'est un choix surprenant pour Ba. Meilleur attaquant de Besiktas la saison écoulée (27 buts toutes compétitions confondues), l'ancien de Newcastle était de nouveau couronné en Premier league qu'il venait de quitter pour la Turquie. L'ancien buteur de Chelsea va donc retrouver à Shenhua le Malien Momo Sissoko qui vient également de rejoindre le club après une saison en Liga.

Le Shanghai Shenhua frappe un nouveau coup après avoir créé les surprises en enrôlant il y a quelques années Didier Drogba et Nicolas Anelka.

[africatopsports.com](http://africatopsports.com)

## FOOTBALL : LES PRÉSIDENTS DE CLUBS DÉBAT-TRONT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA FTF

Le comité de normalisation de la Fédération togolaise de football (FTF) va organiser vendredi à Lomé une réunion réunissant des présidents de clubs, des ligues et associations affiliées pour débattre de la situation financière et matérielle de la FTF.

Selon l'ordre du jour de cette réunion d'information à l'intention des présidents de clubs, des ligues et associations affiliées, les participants vont débattre de la situation financière et matérielle de la FTF qui est en crise depuis la fin de mandat du président Gabriel Améyi.

Le rapport de la commission des règlements des litiges, les décisions du comité de normalisation suite aux recommandations de la commission seront aussi présentés. Un compte rendu du 37e congrès de la Confédération africaine de football (CAF) et du 65e congrès de la Fédération internationale de football association (FIFA) sera également fait.

La FTF a suspendu toutes les compétitions nationales (championnats D1, D2 et D3, et les coupes du Togo et de l'indépendance) afin de régler les problèmes auxquels elle est confrontée dans la gestion des compétitions. Cependant elle participe aux éliminatoires de la CAN 2017 sous peine de sanction de la CAF.

C'est dans cette perspective que l'ancien membre du bureau exécutif de la FTF a été nommé mercredi, président de la Commission centrale des arbitres (CCA) par le président du Comité de normalisation de la FTF, M. Antoine Folly.

M. Kossi Adjodo avait déjà occupé ce poste pendant les deux premières années du mandat de Gabriel Améyi avant de démissionner par la suite du bureau exécutif. L'ancien arbitre international, Claude Djaoupé, est nommé vice-président.

Mme Tchatakoura Assibi, MM. Bougonou Fabrice, Sewa Kpoti, Mana Sonsodo et Batako Jonas sont aussi membres de cette commission.

[africatime.com](http://africatime.com)

## CHAN 2016 : LA MAURITANIE FRANCHIT L'OBSTACLE DU TOUR PRÉLIMINAIRE



La Mauritanie n'est plus qu'à deux matches d'une nouvelle participation au CHAN. Les Mourabitounes locaux se sont imposés 2-0 face à la Sierra Leone samedi à Nouakchott, confirmant leur succès 2-1 acquis à l'aller (qui avait également pour cadre la capitale mauritanienne puisque la Sierra Leone est interdite de match à domicile en raison du virus Ebola).

Grâce à des buts de Mohamed Yali (34e) et Boutacar Beyguili (36e), ils franchissent l'obstacle du tour préliminaire et se qualifient pour le premier (et dernier !) tour des éliminatoires, où ils disputeront leur ticket pour le tournoi final au vainqueur de la double confrontation entre le Mali et la Guinée Bissau (1-1 à l'aller).

[africatime.com](http://africatime.com)

**Nos remerciements aux agences savoirnews, republicoftogo et afreepress pour leur collaboration**

**ENERGIE/ELECTRICITE :**

**Fières Chandelles à la CEET qui a su maîtriser le délestage**

Les Togolais peuvent être fiers de leur compagnie chargée de leur fournir du courant électrique. Grâce à la CEET, les togolais n'ont pas goûté aux affres du délestage cette année. Quand bien même il y a eu une petite planification de la fourniture pour quelques jours, les togolais ont pu passer tranquillement ce cap cette année grâce aux efforts des responsables de la CEET qui n'ont ménagé aucun effort pour juguler les conséquences désastreuses de ce délestage.

l'électrification rurale, le reste sera constitué d'apports de partenaires tels que la Chine et l'Inde. En 2014, 500 millions de FCFA ont été alloués à l'électrification rurale pour couvrir plusieurs localités dont Nawaré, Koumongoukan Gapé Atiho, Gapé Todomé, Gapé Lanvo, Koka et éclairage public à Adjengré.

" La coopération chinoise a été sollicitée pour le

clientèle de la CEET s'améliore incontestablement. les délais de branchements sont réduits, ce qui exclut le cumul de branchements. En outre, les services clientèles de proximité sont davantage développés afin de faciliter l'accès des services de la CEET aux clients. A cet effet, on peut citer :

-L'externalisation du paiement des factures d'électricité chez les partenaires (SPT, UTB, ORABANK, WARI, MOOV) ;

- L'ouverture d'un Espace Commercial et de nouvelles agences à Lomé notamment les dernières à Avépozo et à Kégué. Il en est de même à l'intérieur du pays.

" Le service public que la CEET rend exige une amélioration continue de nos services. Nous nous employons au quotidien à le traduire dans les actions" fait remarquer le Directeur Général, Gnadé Djétéli.

On affirme à la CEET que les grands défis à relever sont l'écoute des besoins des clients, l'amélioration de la qualité de nos services par le renforcement des capacités du personnel à charge de la clientèle, le rapprochement progressif de la clientèle à travers la création de nouvelles agences. " La formation récente des chefs d'agences et commerciaux en sont des actes concrets qui prouvent la continuité de nos efforts dans le sens de l'amélioration du service à la clientèle" conclut le Directeur Général de la CEET, Gnadé Djétéli.

**Une demande toujours forte**

Pendant les 5 dernières années donc, l'investissement dans l'électrification rurale a été énorme mais les attentes sont encore grandes. Rien qu'à prendre les périphéries de la capitale, le gouvernement doit œuvrer

pour l'extension de l'électricité dans ces zones afin de lutter contre le phénomène des " fils araignées " qui non seulement donne une mauvaise image de la ville mais peuvent aussi être à la base d'énormes dangers.

En 2014, Le directeur général de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET), Gnadé Djétéli, faisant le point sur le programme

d'extension du réseau en zone urbaine et rurale a estimé que la société publique va investir près de 74 milliards de Fcfa grâce à des financements de l'Etat et des partenaires comme l'Exim Bank de Chine, d'Inde, de la BIDC, de l'UEMOA ou de la BID.

**Koudjoukabalo**



**Dr Gnadé Djétéli, DG de la CEET**

Au moment où nos voisins du Bénin et Ghana vivaient des moments pénibles car subissant plus de 12 heures de délestage dans le meilleur des cas les Togolais étaient à l'abri du phénomène grâce aux efforts du gouvernement et de la CEET qui met en pratique la politique du développement de l'énergie.

Aujourd'hui, la situation est revenue à la normale. La mise à contribution des installations de Contour Global, ont permis à la CEET d'assurer la fourniture de l'énergie au pays en ce moment crucial ce qui démontre que les autorités de ce pays ont vu juste en optant pour la solution de ContouGlobal.

Pour ne pas déléster, en 2013 par exemple, la CEET a dépensé environ 30 Milliards de FCFA pour combler un déficit de 250 GWh ; soit environ 120 FCFA/kWh.

Les 30 milliards consacrés par la CEET pour éviter le délestage aux consommateurs togolais constitue l'expression de ses efforts d'accompagnement à la politique énergétique prônée par le Chef de l'Etat. Tout ceci a permis aux industriels, aux artisans, aux ménages ainsi qu'à l'administration de mener leurs activités en toute quiétude et en toute sécurité avec surtout un plus à l'économie nationale.

**Un effort constant de proximité et d'extension du réseau**

En plus de maintenir la fourniture de l'énergie sans discontinuer au Togolais, la CEET poursuit l'expansion de son réseau. Pour cette année 2015, le ministère de tutelle prévoit de fournir de l'énergie à 35% de Togolais, contre 28% l'année dernière.

Au ministère des Mines et de l'énergie on indique qu'en 2015, 300 petites villes et villages devraient être raccordés. Le ministère consacrera cette année sur fonds propres 1 milliard de Fcfa pour

projet de barrage à Adjarralla et nous sommes en pourparlers avec le Ghana pour construire un barrage sur la zone de Bassar sur le fleuve Oti", assure-t-on au ministère des mines et de l'énergie. La possibilité de construction d'une centrale thermique



**Rapprocher davantage le services de la CEET des populations**

de grande capacité pouvant permettre d'alimenter les usines qui seront construites au Togo est aussi envisagée d'ici 3 à 4 ans.

**Un léger mieux dans les services à la clientèle de la CEET**

Depuis quelques années déjà, le service à la